

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.*

*Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.*

*Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.*

*Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.*

*Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.*

*Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.*

*Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.*

*Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.*

*A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Vœu a**  
**VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2009 SUR LE BÉNÉVOLAT**  
**EN MILIEU ASSOCIATIF**  
-----

Rapporteur : Monsieur Olivier BIANCHI

L'apport des bénévoles dans le milieu associatif est la pierre angulaire indispensable au fonctionnement des associations du secteur social, éducatif, scientifique, sportif, humanitaire et culturel.

Un grand nombre d'évènements peuvent avoir lieu sur tout le territoire parce que des citoyens se mobilisent de manière désintéressée et volontaire autour d'une activité commune à but non lucratif.

Le cadre législatif permet aux associations de rembourser aux bénévoles les frais qu'ils engagent dans le cadre de la mission qu'ils effectuent. Le montant du chèque repas du bénévole s'élève à 5,19 euros actuellement, ce qui est très insuffisant.

Afin que les actions et les missions d'intérêt général que L'association SAUVE QUI PEUT LE COURT METRAGE comme toutes les autres développe grâce au bénévolat puissent être poursuivies en toute sécurité et sérénité,

Le Conseil Municipal demande que soient arrêtées par le gouvernement et/ou le législateur, une clarification et une sécurisation de l'activité bénévole au sein des associations à but non lucratif, clarification visant à augmenter les compensations versées à des bénévoles au titre des frais de repas engagés pour leur mission.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 décembre 2009

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint

Alain MARTINET